

Conservatoire Béziers Méditerranée
Classé à Rayonnement Départemental
Musique – Danse – Art Dramatique

Projet d'Établissement 2016-2020

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
PLAN GENERAL.....	5
CONTEXTE et OBJECTIFS.....	6
DIAGNOSTIC.....	7
ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	8
PROGRAMME D'ACTIONS.....	8
I. Assurer un Rayonnement Départemental.....	8
I.1. Assurer les missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus.....	8
I.1.A / Assurer ou garantir le cycle à orientation professionnelle.....	8
I.1.B / Proposer des parcours de formation diversifiés.....	9
I.1.C / S'inscrire dans une démarche de création et d'innovation pédagogique....	10
I.2. Assurer les missions d'éducation artistique et culturelle.....	10
I.2.A / Poursuivre les Classes Artistiques à Horaires Aménagés.....	10
I.2.B / Porter des actions éligibles au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).....	11
II. Favoriser l'accès du conservatoire à tous les publics.....	12
II.1. Faire évoluer les pratiques enseignantes 	12
II.1.A / Proposer des dispositifs pédagogiques innovants et diversifier les modalités d'apprentissage.....	12
II.1.B / Elaborer de nouvelles formes d'évaluation.....	12
II.1.C / Poursuivre la qualification des enseignants.....	12
II.2. Ouvrir à de nouveaux champs et de nouvelles pratiques.....	13
II.2.A / Renforcer le département des musiques actuelles.....	13
II.2.B / Transmettre et créer un répertoire lyrique : opéra, opérette, comédie musicale.....	13
II.2.C / Mettre en valeur la musique ancienne et de tradition occitane.....	14
II.3. Être un vecteur d'ouverture et d'accès à la culture pour tous les habitants du territoire.....	14
II.3.A / Disposer d'un lieu dédié, outil de diffusion et lieu de travail et de rencontres avec les artistes et rééquilibrer ainsi l'implantation géographique des sites d'enseignement.....	14
II.3.B / Développer des actions différentes des CAHA dans les établissements scolaires de l'agglomération,	16
II.3.C / Mettre une pratique artistique à la portée des publics "empêchés"	17

II.3.D / Alimenter la réflexion sur l'organisation des moyens de déplacement des publics.....	18
III. Faire évoluer l'image du conservatoire	18
III.1. Mieux informer le public en s'appuyant sur notamment sur les outils numériques.....	18
III.1.A / Doter l'établissement d'une communication externe adaptée.....	18
III.1.B / Améliorer les moyens de communication internes à l'établissement.....	19
III.2. Développer la présence du conservatoire sur le territoire intercommunal.....	21
III.2.A / Elaborer une programmation culturelle en concertation avec les villes de l'agglomération.....	21
III.2.B / Développer des actions culturelles en lien avec l'office du tourisme communautaire	21
IV. Devenir animateur d'un réseau d'acteurs.....	22
IV.1. Susciter et mettre en synergie des partenariats entre établissements d'enseignement et opérateurs du territoire.....	22
IV.1.A / Instaurer des espaces de collaboration pédagogique et artistique entre les acteurs du territoire départemental.....	22
IV.1.B / Formaliser et fidéliser les relations avec les structures de création et de diffusion du territoire.....	22
IV.1.C / Animer le schéma départemental d'enseignement musical pour l'ouest héraultais.....	23
IV.1.D / Conventionner avec d'autres Conservatoires classés à Rayonnement Régional ou Départemental.....	23
IV.2. Accompagner les pratiques artistiques des amateurs.....	24
IV.2.A / Aider à la structuration du milieu associatif pour les pratiques artistiques	24
IV.2.B / Accueillir des artistes en résidence et créer des rencontres amateurs/professionnels.....	24
IV.2.C / Renforcer la qualité des propositions des structures partenaires par un accompagnement pédagogique	25
IV.2.D / Garantir la transmission d'un patrimoine musical et chorégraphique.....	25
CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE.....	26
EVALUATION.....	26
PARTENAIRES.....	27
GLOSSAIRE.....	27
TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE.....	28
ANNEXES.....	29

PREAMBULE

Le présent Projet d'Établissement s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée - Direction Générale de l'Innovation Sociale

Il définit le rôle du conservatoire dans son contexte local, en tenant compte de sa situation géographique, de son histoire, de son identité, et en respectant ses particularités afin de garantir à la population un service public éducatif et culturel efficient.

Il prend en compte le Classement par l'Etat en Conservatoire à Rayonnement Départemental pour les spécialités musique et danse, à compter du 17 juillet 2015¹ pour une durée de 7 ans et les critères de ce classement qui sont contenus dans l'Arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Il respecte également l'esprit des Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique de la Musique, de la Danse et de l'Art Dramatique ainsi que les missions contenues dans la « Charte de l'enseignement artistique spécialisé de danse, musique et théâtre » : mission d'enseignement proprement dite, mission d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec l'Education Nationale, mission de développement des pratiques artistiques en amateur.

Il inscrit pleinement son action dans les axes du Projet de Territoire voté à l'unanimité le 21 août 2015 par le Conseil Communautaire et notamment dans la thématique « Favoriser le bien être des habitants ».

Ses orientations stratégiques, déclinées en objectifs opérationnels se traduisent par un programme d'actions pédagogiques et artistiques, élaborées par la direction du Conservatoire, en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'arborescence de ce programme d'action est résumé dans un schéma produit ci-après.

La mise en œuvre de ces actions est coordonnée par le Directeur du Conservatoire, institué en chef de projet.

Le suivi de ces actions sera opéré par le Conseil d'Établissement, statutairement placé sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération ou de son représentant, qui se réunit au moins deux fois par an selon un calendrier proposé par le directeur du conservatoire.

Ce qui sépare un « homme cultivé » d'un homme qui ne l'est pas, ce n'est pas seulement la possession d'un bien : c'est un chemin qui n'a pas été parcouru, un travail qui n'a pas été fait. Mieux : c'est un lien qui n'a pas été noué avec le monde.

Car la culture n'est pas seulement un trésor de connaissances et de jouissances ; la culture est ouverture au monde, arrachement et construction de soi. Si donc la privation de culture sépare les hommes entre eux, si elle creuse entre eux un fossé, elle fait pire encore : elle les sépare et d'eux-mêmes et du monde.

Danielle Sallenave, Le Don des morts, 1990, p.13

¹ Bulletin officiel n°248 du Ministère de la Culture et de la Communication
Projet d'Établissement 2016-20 du CRD Béziers Méditerranée

PLAN GENERAL

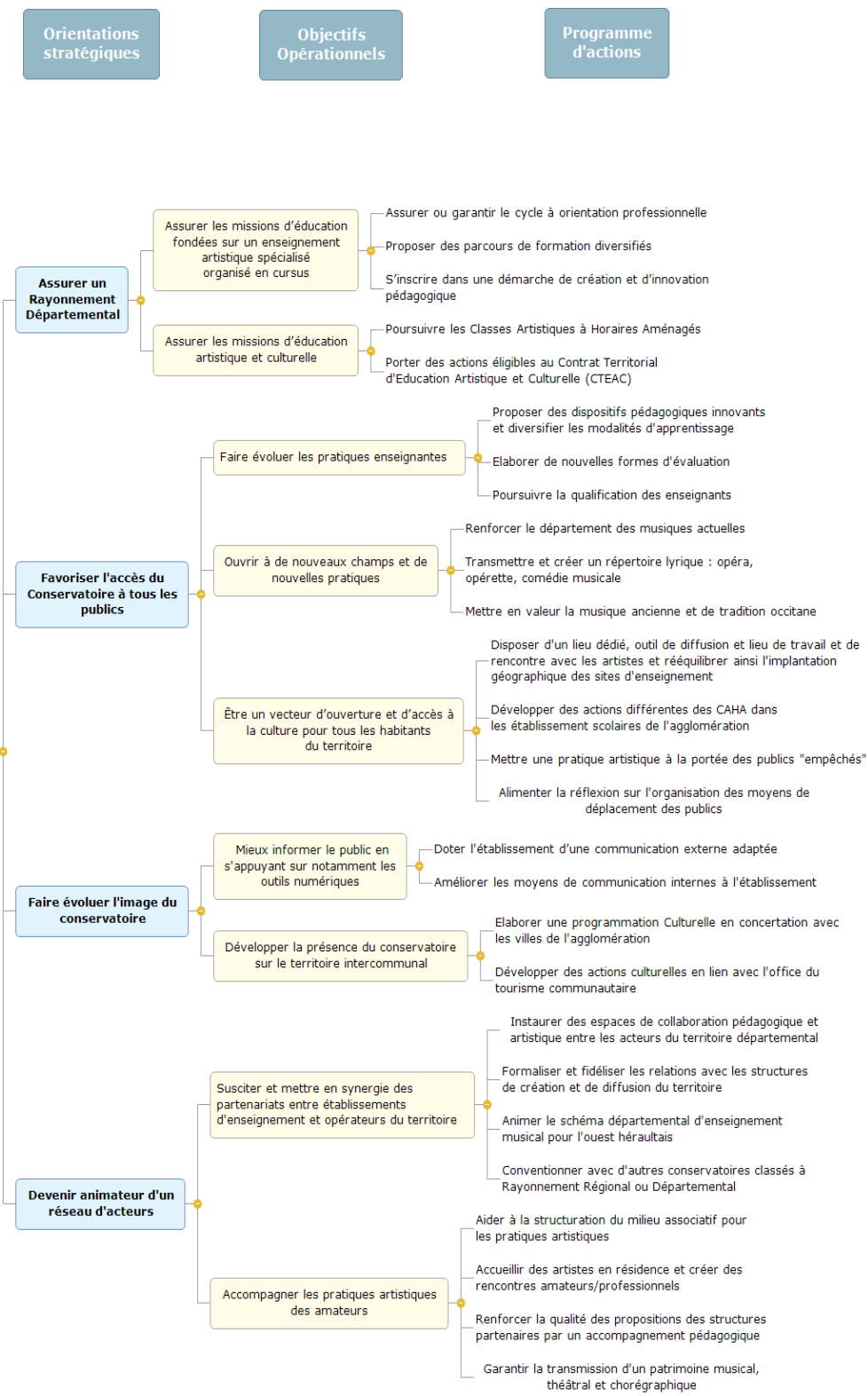
Orientations stratégiques

Objectifs Opérationnels

Programme d'actions



**Conservatoire Béziers Méditerranée
PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2020**



CONTEXTE et OBJECTIFS

Les collectivités locales sont impactées par la baisse des dotations de l'Etat ainsi que par la disparition des aides au fonctionnement des conservatoires à rayonnement départemental et régional.

Dans cet environnement contraint et en pleine mutation suite aux différentes lois de réforme de l'organisation territoriale, le Conservatoire Béziers Méditerranée est amené à optimiser ses moyens d'action en renforçant les atouts soulignés dans le rapport d'inspection du ministère, pour assurer ou garantir l'organisation des cycles à orientation professionnelle en musique et en danse, conformément aux prérogatives qui lui sont conférées par le classement à Rayonnement Départemental.

Néanmoins, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, consciente des enjeux de l'éducation artistique et de valorisation de la diversité culturelle, souhaite conforter le conservatoire dans son rôle d'équipement culturel structurant et d'élément générateur de cohésion sociale, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et l'identité de son territoire,

Le Conservatoire Béziers Méditerranée, s'appuyant sur un projet pédagogique en perpétuelle évolution a pour objectif d'être un véritable centre d'éducation et de formation artistique pluridisciplinaire, ouvert à des partenariats avec les structures de création et de diffusion environnantes, avec l'Éducation Nationale et avec les associations de pratique amateur.

Il s'ouvre à une multitude d'esthétiques, s'adresse à un public le plus large possible grâce à la diversité de ses pratiques enseignantes.

En proposant des parcours de formation multiples, associant aux cursus diplômants pour les trois premiers cycles et le cycle à orientation professionnelle, des formations plus courtes ou "thématiques", il garantit son appropriation par une grande partie de la population.

En lien avec son époque, dans une recherche d'équilibre entre transmission d'un patrimoine et création contemporaine se nourrissant des cultures émergentes, le conservatoire crée les conditions pour entretenir une motivation constante de ses élèves dans leur apprentissage, leur pratique, le développement de leur créativité artistique et l'accomplissement de leur autonomie en privilégiant, notamment, l'accueil régulier, sur de courtes ou de longues durées, d'artistes/créateurs professionnels invités.

Le présent projet d'établissement fonde l'ensemble de ses actions sur un diagnostic issu d'une analyse croisée d'éléments révélés par différents moyens d'observation mis en œuvre en interne et externe :

- ✓ Évaluation de la politique d'Enseignement Artistique du Conservatoire - Béziers Méditerranée– Cabinet ACADIE Novembre 2013
- ✓ Réunions internes de groupes de travail sur bilans et perspectives, en juillet 2014, janvier 2015 et septembre 2015 avec partage des conclusions en conseil pédagogique
- ✓ Bilan du projet 2011-14 présenté pour avis au conseil d'établissement du 30 juin 2014.
- ✓ Étude du sociologue Rémi LEMAITRE sur les Modalités de partenariat à mettre en œuvre par le Conservatoire Béziers Méditerranée

Il a, dans sa présentation générale, été soumis à l'avis du conseil pédagogique du 12 novembre 2015, élargi à l'ensemble du personnel conservatoire, puis à l'avis du conseil d'établissement réuni 16 novembre 2015.

Il a pour finir été présenté au bureau communautaire du 11 janvier 2016, puis soumis pour approbation au vote du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016.

DIAGNOSTIC

POINTS FORTS	POINTS A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> ● Classement du Conservatoire à Rayonnement Départemental suite à inspection en Danse et en Musique ● Offre de formation en musique, danse et théâtre ● Élaboration et création de projets artistiques et pédagogiques pluridisciplinaires (musique, danse, théâtre) ● Saison culturelle des professeurs reposant sur des concerts pédagogiques en direction des scolaires et du grand public ● Requalification du Château de la Gayonne (2011) et ouverture de l'AMPLI à Sauvian (2015) ● Équipe de direction complétée, règlement des études et instances consultatives opérationnels ● Qualification des enseignants en progression par rapport à 2010 et création d'une équipe de direction (19 PEA² contre 14 – 25 ATEA³ contre 15) ● Rôle du conservatoire dans le SDEM et notamment les actions de formation continue en Formation Musicale ● Parcours complets en horaires aménagés Musique Danse Théâtre jusqu'à la 3^e 	<ul style="list-style-type: none"> ● Carence de locaux spécifiques : salles de travail pour les orchestres et les percussions, studio de danse en complément de l'équipement actuel saturé, lieu exclusif pour l'art dramatique ● Absence d'un lieu identifié et dédié à l'accueil de projets partenariaux, de résidences d'artistes et à la diffusion des productions du conservatoire (Auditorium) ● Isolement de certaines disciplines artistiques de par leur lieu d'enseignement. ● Équipements des salles de cours liés à la pédagogie (ordinateurs, tables, chaises...) ● Un déficit d'image malgré les moyens de communication mobilisés ● Déficit d'élèves 18-25 ans et de cycles 3 ● Interruption du parcours en Horaires Aménagés au Lycée

Opportunités et menaces liées à l'environnement :

Facteurs FAVORABLES d'évolution liés à l'environnement de l'établissement	Facteurs DÉFAVORABLES liés à l'environnement de l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> ● Classement à rayonnement départemental par le ministère de la culture et de la communication ● Équipement culturel identifié comme facteur d'attractivité pour le territoire de la collectivité ● Existence d'un Schéma Départemental d'Enseignement Musical (SDEM) ● CTEAC encourageant les partenariats avec les acteurs culturels, les établissements d'enseignement général et le tissu associatif du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Incertitudes liées à la réforme des collectivités territoriales et aux contours des futurs regroupements intercommunaux ● Éparpillement géographique (7 sites) et déséquilibre des lieux d'enseignement (déficit au Nord de la ville centre) ● Réseau de transports collectifs mal adapté à la desserte des différents sites ● Schéma Départemental faiblement doté et d'un avenir incertain, soutien financier symbolique de la Région, subventions de l'État incertaines ● Population vieillissante et fort taux de chômage ● Compétence culturelle laissée à l'initiative des villes ● Peu de salles dans l'agglomération équipées pour le spectacle vivant.

² PEA = Professeur d'Enseignement Artistique – Cadre d'emplois de Catégorie A

³ ATEA = Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique – Cadre d'emplois de Cat. B

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- I. Assurer un Rayonnement Départemental
- II. Favoriser l'accès du conservatoire à tous les publics
- III. Faire évoluer l'image du conservatoire
- IV. Devenir animateur d'un réseau d'acteurs

Ces orientations sont déclinées en objectifs opérationnels puis traduites en actions concrètes. Cette présentation par axes stratégiques doit bien évidemment se lire de façon horizontale et transversale, car une même action peut se recommander de plusieurs axes. Chaque action est ensuite décrite dans le document qui suit.

PROGRAMME D'ACTIONS

I. Assurer un Rayonnement Départemental

I.1. Assurer les missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé organisé en cursus

RAPPEL DU CONTEXTE HISTORIQUE

Bénéficiant d'un agrément du ministère de la Culture attribué en 1987 à l'école municipale de musique de la Ville de Béziers, l'établissement est devenu Conservatoire à Rayonnement Intercommunal sous le double effet du transfert du Conservatoire à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au 9 février 2006 et du décret 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Suite à une double inspection sollicitée par la Communauté d'Agglomération et intervenue en Musique et en Danse en novembre 2014, le Ministère de la Culture et de la Communication a décerné à l'établissement le Classement à Rayonnement Départemental pour la période 2015-2022.

I.1 A / Assurer ou garantir le cycle à orientation professionnelle

Cette prérogative des Conservatoires à Rayonnement Départemental ou Régional constitue une des missions essentielles de ces établissements. Conformément aux recommandations du rapport d'inspection pour la musique et pour la danse, cette mission doit s'inscrire dans le cadre d'un réseau régional faisant l'objet d'un conventionnement entre conservatoires classés, en concertation avec la DRAC, avec comme objectif commun l'organisation d'un cycle à orientation professionnelle conduisant à la délivrance d'un Diplôme de fin de cycle à un niveau inter établissement.

Ce diplôme permet aux lauréats de se présenter aux concours d'entrée dans les Pôles Supérieurs d'enseignement artistique. A cet effet, il est important d'entretenir les liens déjà existants avec l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT), Pôle Supérieur de la future grande région.

Un projet de convention élaboré par les directeurs des établissements concernés est actuellement soumis à l'approbation à chaque collectivité gestionnaire. Cette convention permettra à terme l'organisation des examens d'entrée et de sortie de ce cycle spécialisé, pour la discipline dominante.

Ce dispositif sera d'abord mis en place pour la spécialité musique, commune à l'ensemble des établissements et sera dès que possible élargi à la Danse. En ce qui concerne l'Art Dramatique, un conventionnement avec le Conservatoire de Narbonne (CRD classé en musique et théâtre) et celui de Montpellier (CRR classé en Musique, danse et Théâtre) permettra aux élèves de notre établissement d'assurer la continuité de leur parcours à orientation professionnelle.

Il est préconisé dans le rapport d'inspection de 2015 de renforcer le nombre de professeurs certifiés, seuls habilités à encadrer des cursus de niveau pré professionnels. Pour ce faire, on veillera à accompagner la formation continue des enseignants de Catégorie B en capacité de passer les concours et à recruter chaque fois que cela sera possible des professeurs de Catégorie A. (processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences - GEPC).

Un conventionnement entre établissements pourrait éventuellement, en mutualisant les compétences identifiées dans les équipes pédagogiques, pallier l'absence d'un professeur certifié dans une discipline musicale.

Les conditions de cette mutualisation restent à définir (par exemple : tutorat pédagogique entre professeurs d'établissements géographiquement proches – Montpellier et/ou Narbonne). Une mutualisation des moyens pédagogiques des établissements pourrait également garantir aux élèves des cycles pré professionnels en musique et en danse une pratique collective (orchestre ou jeune ballet – Cf. Article IV.2.B ci-dessous) d'un niveau artistique à la hauteur des exigences attendues.

I.1.B / Proposer des parcours de formation diversifiés

En référence aux recommandations des Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique en Danse Musique et Art Dramatique du Ministère de la Culture : *« La richesse de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique tient à sa capacité à rendre possible le croisement des arts et à offrir des parcours variés : l'offre peut aller de la simple sensibilisation aux formations les plus complètes »*⁴

EVEIL ARTISTIQUE : Mise en place d'un éveil pluridisciplinaire encadré par trois enseignants en Musique Danse et Théâtre dès 5 ans à la rentrée 2015, cette offre devant s'élargir aux élèves de 6 ans à la rentrée 2016 puis aux élèves 7 ans à la rentrée 2017.

CURSUS de formation à la pratique en amateur : enseignement initial à visée diplômante dans les trois spécialités Musique, Danse et Art Dramatique jusqu'au Cycle 3 de formation à la pratique amateur et menant à l'obtention des Certificat d'Études Musicales, Chorégraphiques ou Dramatiques.

PARCOURS MODULAIRES PERSONNALISE

Sur la base d'un contrat de formation établi avec le conseiller aux études musicales ou le conseiller aux études des arts de la scène, ce parcours est ouvert aux élèves à partir du cycle 2 qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas maintenir un engagement suffisant pour répondre aux exigences d'un cursus diplômant. Plus souple dans sa construction, il est axé sur une pratique collective centrale autour de laquelle viennent s'ajouter deux modules complémentaires qui peuvent varier en nature, fréquence, durée. Ce parcours est assujéti aux mêmes conditions d'assiduité que le cursus et fait l'objet d'un suivi individualisé. Il est conclu pour une année scolaire et peut être renouvelé jusqu'à deux fois dans la limite des places disponibles et en fonction de

⁴ Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique- 2007 - Ministère de la Culture et de la Communication
Projet d'Etablissement 2016-20 du CRD Béziers Méditerranée

l'évaluation qui intervient à la fin de chaque année scolaire. Dans tous les cas, il a pour objectif de conduire l'élève à une plus grande autonomie dans sa pratique artistique.

MODULES de Formation

Certains modules constitutifs des parcours personnalisés peuvent également être suivis de façon isolée, en complément d'une formation artistique initiale récente ou ancienne. Des thématiques seront progressivement mises en place pour répondre à des profils d'encadrant de pratiques artistiques en amateur (chef de chœur, pianiste accompagnateur, enseignant en milieu associatif, ...) afin de renforcer le rôle de pôle ressource du conservatoire pour les structures de proximité dans la cadre de ses missions de soutien et d'accompagnement de la pratique en amateur.

CYCLE à ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Construit en cohérence avec le plan régional de développement des formations professionnelles et faisant l'objet d'un conventionnement avec les autres conservatoires classés de la région en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles -DRAC (voir plus haut - Action I.1.A)

Après admission à l'examen d'entrée, il prépare les élèves à se présenter à l'examen pour l'obtention d'un diplôme inter établissement

En fonction de l'avancée de l'application de la loi 2004-807 citée plus haut, il pourra conduire à l'obtention de Diplômes Nationaux à Orientation Professionnelle /DNOP.

I.1.C / S'inscrire dans une démarche de création et d'innovation pédagogique

Conformément aux schémas d'orientation pédagogique, le conservatoire doit continuer à développer des démarches de création. Il dispose pour cela de moyens internes et de moyens externes :

En interne, le professeur d'écriture/composition/invention recruté depuis la rentrée 2013 vient enrichir l'offre de cours d'une dimension créative en intégrant des travaux de ses élèves (écriture d'œuvres originales, arrangements, orchestrations) aux projets pédagogiques et artistiques interdisciplinaires.

Des intervenants extérieurs, artistes en résidence, compositeurs, chorégraphes, scénographes, contribuent à mettre les élèves en contact avec la création contemporaine.

L'innovation pédagogique est un paramètre incontournable pour entretenir la motivation des élèves et offrir un enseignement attractif. Le constat a été fait que l'organisation encore trop cloisonnée des apprentissages musicaux peut décourager certains élèves qui ne saisissent pas toujours le lien entre les différentes disciplines du cursus. Cela constitue un enjeu majeur des établissements comme le nôtre.

Un groupe de professeurs volontaires réfléchit à l'élaboration d'un cours porté par une équipe enseignante en référence à un matériau musical (répertoire) commun. Ce travail s'inspire de dispositifs mis en place dans différents conservatoires de France, pour certains depuis de nombreuses années, et devrait conduire à une proposition expérimentale dès la rentrée 2016.

I.2. Assurer les missions d'éducation artistique et culturelle

I.2.A / Poursuivre les Classes Artistiques à Horaires Aménagés

Le projet 2011-14 a permis de compléter l'offre de cours en horaires aménagés garantissant ainsi au plus grand nombre un accès à une formation artistique de qualité.

Le parcours le plus ancien, à dominante musique instrumentale proposé en primaire à l'école des Romarins est maintenant prolongé naturellement au collège Krafft. La continuité de ce parcours sera encore renforcée, privilégiant notamment des moments de travail commun entre CM2 et 6° ainsi que la pratique d'ensemble, et donnera aux élèves musiciens toutes les chances d'acquérir de solides compétences fondamentales à l'issue de leurs études secondaires.

En théâtre et en danse, une sensibilisation artistique mise en place dans les établissements scolaires du secteur de recrutement des collèges concernés (P. RIQUET et J. PERRIN) par le chargé de mission auprès du rectorat et le réseau d'éducation prioritaire de l'inspection académique améliore l'orientation des élèves des écoles primaires vers ces classes artistiques qui proposent maintenant un parcours complément de formation en théâtre et en danse, de la sixième à la troisième.

Il convient maintenant de continuer la démarche en conventionnant avec un ou plusieurs lycée(s) du territoire pour que les élèves issus de ces trois collèges puissent poursuivre leur parcours au conservatoire grâce à un aménagement de leurs emplois du temps.

I.2.B / Porter des actions éligibles au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC)

Ce contrat qui lie l'Etat et ses services, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération et la ville de Béziers est conclu pour 3 ans avec possibilité de prolongation. L'objectif général est de favoriser l'accès aux arts et à la culture notamment pour les publics jeunes et les plus éloignés

Il s'agit, d'un point de vue partenarial, de définir et mettre en œuvre une démarche territoriale concertée entre tous les partenaires compétents dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur des structures professionnelles et ainsi :

- Favoriser la synergie entre les acteurs artistiques, culturels, éducatifs et sociaux du territoire de la CABM.
- Permettre la convergence de projets autour de stratégies partagées et garantir des modalités de co-financement.
- Développer des réseaux d'acteurs et favoriser l'accompagnement de proximité sur le bassin de vie (appui aux acteurs artistiques et culturels)

Les actions éligibles au CTEAC pourront si elles sont retenues par le comité de pilotage bénéficier d'un accompagnement financier spécifique de l'Etat.

Ce contrat est coordonné par la Communauté d'Agglomération au titre de sa compétence Politique de la Ville.

Le Conservatoire Béziers Méditerranée est identifié comme un acteur majeur de ce dispositif avec notamment l'objectif affiché d'amener la pratique artistique et des actions culturelles auprès des publics dits spécifiques (au Centre Pénitentiaire, au Centre Hospitalier, dans les Maisons d'Education à Caractère Social - MECS...). Des actions seront élaborées en ce sens dans la limite des compétences et des missions de l'équipe pédagogique.

Pour faire face à des besoins dépassant ce cadre, il pourra être fait appel à des enseignants détenteurs du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) qui bénéficient de par leur formation de compétences et de savoirs spécifiques.

II. Favoriser l'accès du conservatoire à tous les publics

II.1. Faire évoluer les pratiques enseignantes

II.1.A / Proposer des dispositifs pédagogiques innovants et diversifier les modalités d'apprentissage

Apprendre par la pratique instrumentale en privilégiant un abord global et un découpage disciplinaire (Cf. chapitre I.1.C – Innovation pédagogique)

Élaborer des dispositifs complémentaires aux cours à fréquence hebdomadaire en concentrant un temps de cours annualisé sur des périodes définies.

Cette organisation, déjà mise en place de façon partielle par les départements de musique ancienne et des musiques actuelles amplifiées, permet d'intégrer des élèves extérieurs au conservatoire (autres conservatoires, écoles associatives, praticiens individuels, formation constituées, ...) et de créer une émulation supplémentaire, facteur de motivation des apprentissages

On étudiera la pertinence d'élargir ce type d'organisation à d'autres disciplines collectives, en danse, musique et art dramatique.

II.1.B / Elaborer de nouvelles formes d'évaluation

Donner aux élèves des moyens d'auto évaluation pour développer leur sens critique, leur implication et leur autonomie dans les apprentissages.

Un travail d'élaboration de référentiels de compétences par discipline, au sein de chaque département ou inter département pédagogique, pour chaque discipline a été réalisé sur la durée du précédent projet d'établissement et sera mis à jour régulièrement.

Il s'agit maintenant de s'appuyer sur ces référentiels pour élaborer des supports d'évaluation pour l'ensemble des disciplines, sur le principe mis en place au sein du département danse, permettant aux élèves et à leur famille de s'approprier les objectifs artistiques à atteindre et de mesurer la progression ce qui est acquis et de ce qui reste à acquérir.

On réfléchira également à valoriser encore mieux les moments de restitution du travail au public en les prenant en compte dans le processus d'évaluation.

II.1.C / Poursuivre la qualification des enseignants

On constate dans le diagnostic posé en introduction une évolution sensible de la qualification de l'équipe enseignante, résultante de la démarche engagée durant les 5 dernières années. On continuera cette dynamique d'accompagnement de certains enseignants en poste dans une démarche de Validation des Acquis et de l'Expérience leur permettant de se présenter aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

Le plan de formation continue sera mobilisé pour contribuer à faire évoluer les pratiques enseignantes et les postures professionnelles, en accompagnement des objectifs opérationnels du présent projet d'établissement.

On privilégiera des actions de formation donnant accès à des méthodes pédagogiques innovantes, à des outils actuels de transmission et de construction du savoir, dont les outils numériques. A cet effet, il sera nécessaire de poursuivre et d'améliorer l'équipement informatique à usage pédagogique du conservatoire.

On profitera des moyens offerts par le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC – Cf. Article 1.2.B) pour organiser des formations mutualisées entre équipe enseignante et partenaires du conservatoire.

II.2. Ouvrir à de nouveaux champs et de nouvelles pratiques

II.2.A / Renforcer le département des musiques actuelles

La construction d'un lieu spécifiquement dédié aux Musiques Actuelles Amplifiées dénommé « *L'Ampli* » à Sauvian donne au conservatoire les moyens de développer son rôle d'animateur du Schéma Départemental de l'Enseignement Musical dans cette esthétique, ainsi que celui de pôle ressource d'un territoire élargi, renforçant ainsi l'identité et l'attractivité de l'établissement. Des rencontres mensuelles regroupant professeurs et élèves du CRD du Grand Narbonne et d'autres structures du département de l'Hérault fonctionnent depuis la rentrée 2015 et pourront déboucher à terme sur des événements d'envergure. La possibilité d'utiliser des outils numériques performants par des professionnels qualifiés au service de la pédagogie permet d'envisager la mise en place d'accompagnement de projets artistiques des groupes émergents du territoire. Enfin, une attention particulière sera portée à la prévention des risques auditifs liés à l'écoute de musique amplifiée.

Tous ces enjeux nécessitent une progression raisonnée mais constante des moyens humains affectés à ce département pédagogique au fur et à mesure des besoins identifiés. Pour accueillir ce développement, on veillera dès que possible (dans le cadre du regroupement évoqué à l'article II.3.A) à libérer la plus grande salle de cours destinée à accueillir des grands ensembles qui est actuellement inaccessible car occupée exclusivement par la classe des percussions, le conservatoire ne disposant pas d'autre salle assez grande pour contenir ces instruments.

On développera par ailleurs des partenariats avec des lieux de diffusion, des structures membres du réseau d'enseignement des musiques actuelles et des institutions agissant pour soutenir ces musiques (Conseil Départemental, Conseil Régional)

II.2.B / Transmettre et créer un répertoire lyrique : opéra, opérette, comédie musicale

Conformément aux Schémas d'Orientation Pédagogiques, on encouragera la transversalité et le croisement entre les arts

Extrait de l'introduction commune aux Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique :

La richesse de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique tient à sa capacité à rendre possible le croisement des arts et à offrir des parcours variés : l'offre peut aller de la simple sensibilisation aux formations les plus complètes. Les réalisations artistiques y ont un champ d'expérimentation ouvert aux initiatives les plus diverses.

II.2.C / Mettre en valeur la musique ancienne et de tradition occitane

Le département musique ancienne du conservatoire été déjà identifié comme élément identitaire de l'établissement pouvant s'inscrire comme un pôle principal du réseau régional avec les conservatoires à rayonnement régional de Perpignan et de Montpellier. Il est maintenant fort d'une équipe pédagogique regroupant 3 professeurs certifiés et spécialisés dans la pratique du violon baroque, de la flûte à bec et du clavecin, un professeur d'écriture assurant les cours de formation et culture musicale anciennes, ainsi que plusieurs enseignants démontrant des compétences instrumentales en cor, trompette naturelle, sacqueboute (ancêtre du trombone) et violoncelle baroque ainsi qu'un fort intérêt pour ces périodes musicales.

Des sessions mensuelles rassemblent sous l'intitulé "*Les samedis de musique ancienne*" de nombreux musiciens, professeurs, élèves et instrumentistes amateurs de bon niveau venant de la grande région pour découvrir et expérimenter par la musique d'ensemble l'interprétation d'un répertoire ancien avec un regard éclairé sur les pratiques historiques.

Une semaine dédiée à la musique ancienne, programmée dans les saisons du conservatoire, met en valeur ces différentes formations et y associe des artistes invités lors de master classes (Traverso et Harpe ancienne en 2015, Luth et danse baroque en 2016, ...), ou d'ateliers découverte (Lutherie en 2016,...) à l'attention d'instrumentistes modernes et anciens.

La structuration du cursus de musique ancienne, incluant le cycle à orientation professionnelle va permettre d'asseoir le rayonnement de ce département pédagogique, dans le réseau des conservatoires classés de la grande région. On développera pour ce faire les conventionnements avec toutes les structures d'enseignement et de pratique de cette esthétique.

Par ailleurs, un partenariat de plus en plus important avec le CIRDOC⁵ de Béziers va permettre de développer les opportunités de découverte du répertoire traditionnel et renforcer ainsi la mise en valeur de ce fonds culturel constitutif de notre identité régionale. Un projet sur la redécouverte des noëls occitans (Nadals) a vu le jour pour la deuxième année consécutive, un atelier de découverte des musiques et danses de Baleti, est mis en place depuis la rentrée 2015, et une semaine thématique est en cours d'élaboration pour le printemps 2016. D'autres actions pourront voir le jour en fonction des opportunités liées à la dynamique régionale issue de la réforme territoriale regroupant Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

II.3. Être un vecteur d'ouverture et d'accès à la culture pour tous les habitants du territoire

II.3.A / Disposer d'un lieu dédié, outil de diffusion et lieu de travail et de rencontres avec les artistes et rééquilibrer ainsi l'implantation géographique des sites d'enseignement

Afin de pouvoir mettre en œuvre les objectifs qui lui sont fixés, le conservatoire est dans l'impérative nécessité de disposer de locaux lui permettant de développer les actions contenues dans son projet d'établissement.

Voici en rappel deux extraits de textes officiels précisant les missions incontournables des conservatoires classés par l'Etat :

1- Extrait de l'Arrêté du 15 décembre 2006, fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique :

[...]
Art. 5. – *Sont classés conservatoires à rayonnement départemental les établissements qui réunissent les conditions suivantes :*
- *assurer, dans l'aire de rayonnement départemental, les missions prévues aux articles 2 et 3.*
A ce titre, ils ont vocation à mettre en place, dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques ouverts au public du département et dans les domaines du répertoire et de la création, des résidences d'artistes, des ensembles instrumentaux et des orchestres, des ensembles vocaux, des chorales, des pratiques chorégraphiques et théâtrales ;
- *outre les missions des conservatoires prévues à l'article 4, dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités, dans les deux premiers cycles du cursus et le troisième cycle de formation des amateurs ;*
- *assurer ou garantir le cycle d'enseignement professionnel initial, lorsque la spécialité musique ou la spécialité danse est retenue. Pour l'art dramatique, la mise en place du cycle d'enseignement professionnel initial est facultative ;*
- *constituer un lieu de ressource pour les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants.*
[...]

2- Extrait de l'introduction commune aux schémas nationaux d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique (Ministère de la culture – 2008) :

[...] *Les établissements sont également tenus de participer activement à la vie artistique et culturelle de leur aire de rayonnement, de mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics.*
Ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes.
Ils sont les partenaires des acteurs qui développent les pratiques des amateurs et des structures artistiques professionnelles, en particulier les organismes de création et de diffusion. [...]

Ce lieu, déjà identifié dans l'objectif stratégique Attractivité/Qualité du premier projet 2011-14 et inscrit dans le précédent Plan Pluriannuel d'Investissement sous le terme générique « **Auditorium** » est posé dans le rapport d'inspection du ministère de 2015 comme **élément stratégique du classement à rayonnement départemental du conservatoire.**

Il constitue un outil multifonction indispensable pour que l'établissement puisse assumer ses nombreuses missions ainsi que pour asseoir son nouveau rayonnement.

Outil de travail

Le regroupement des disciplines des arts de la scène (art dramatique, chant et ensembles vocaux, danse), des orchestres et des percussions favorisera la transversalité entre les disciplines et contribuera à développer la motivation et l'émulation entre les élèves.

Il est nécessaire pour cela que le conservatoire dispose de salles de travail adaptées à ces activités spécifiques, et adossées à un lieu de diffusion pour plus d'efficacité dans l'aboutissement des productions liées à ces activités pédagogiques et artistiques.

Ces salles pourront également accueillir des partenaires du conservatoire, issus des différents milieux culturels présents sur le territoire, ou des réseaux régionaux et nationaux auxquels il adhère.

Outil de soutien à la pratique en amateur

Ces salles auront vocation à accueillir des associations de pratique artistique et des sessions de travail avec des professionnels invités, conférant au conservatoire son rôle d'accompagnement des pratiques amateurs et de qualification des acteurs du territoire.

Outil de cohésion sociale

Ces locaux, corollairement à l'accueil de la pratique amateur, pourront accueillir des projets artistiques développés avec un réseau de partenaires identifiés, (Cf. étude du sociologue Rémi LEMAITRE mentionnée au chapitre « Contexte et Objectifs » plus haut), mettant en avant les dimensions intergénérationnelles et interculturelles et favorisant le lien social et le bien vivre ensemble.

Outil d'accueil et de création

Enfin ces locaux permettront de mettre les acteurs du territoire en présence d'artistes créateurs, les associant aux différentes phases de la création contemporaine, depuis l'écriture jusqu'à la représentation en passant par toutes les étapes intermédiaires de construction du projet.

Le choix des artistes en résidence prendra en compte les opportunités de collaboration avec les institutions partenaires ainsi que les établissements de diffusion et de création du territoire, en s'appuyant sur une mutualisation des moyens existants et sur la recherche de financements croisés.

Outil de diffusion

Pour devenir un lieu de vie artistique, d'accueil et de rencontre, ouvert sur le quartier, la ville, l'agglomération et le département, le conservatoire doit pouvoir disposer d'une salle de spectacle d'environ 300 places, avec un espace scénique équipé capable d'accueillir des projets artistiques pluridisciplinaire (danse, musique, théâtre).

Avec une programmation artistique intimement liée à une approche pédagogique, rassemblant des productions du conservatoire et de ses nombreux partenaires, des créations d'artistes intégrant des acteurs locaux, des actions de sensibilisation et d'ouverture à la diversité des cultures, cet équipement lui permettra de remplir pleinement ses missions de pôle structurant du territoire et de contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la culture.

Ces locaux sont un des critères essentiels du rapport d'inspection qui a émis un avis favorable pour le classement à rayonnement département

Cet avis est intervenu dans une période où des négociations étaient en cours entre la ville centre et l'agglomération pour l'installation du conservatoire dans un site pouvant répondre à l'ensemble de ces objectifs.

Cette solution n'ayant pu être mise en œuvre, il convient de rechercher une autre solution afin de donner au conservatoire les moyens matériels d'accomplir ses missions

II.3.B / Développer des actions différentes des CAHA dans les établissements scolaires de l'agglomération,

En complément des classes artistiques à horaires aménagés le conservatoire se doit de développer sa capacité à diversifier ses modes d'intervention en direction du milieu scolaire et durant le temps scolaire. Cet axe de progrès était déjà identifié dans les préconisations du Cabinet ACADIE en 2013

Ateliers de découverte instrumentale par la pratique

Des actions ont déjà été menées à titre expérimental avec réussite dans des groupes scolaires de l'agglomération : à Lieuran les Beziers avec le département des cuivres, à Béziers avec le département des cordes frottées et à Lignan sur Orb avec le département des bois. Ces ateliers, menés en lien étroit avec les professeurs des écoles, ont permis à des élèves n'ayant jamais eu aucune expérience de découvrir par la pratique de vrais instruments, au contact de professionnels. On veillera à développer ce type d'action, sous couvert de l'Inspection de l'Education Nationale, et sous réserve de temps disponible des enseignants du conservatoire, afin d'élargir le nombre d'enfants pouvant bénéficier d'un premier accès à une pratique artistique.

Ecole du spectateur

Les concerts pédagogiques de la saison artistique de professeurs seront plus particulièrement organisés en temps scolaire. Les classes, accueillies dans différents lieux de spectacles du territoire, pourront bénéficier de séances préparatoires proposées par le conservatoire en lien avec les équipes enseignantes afin de développer leur esprit critique et de leur donner les clés d'accès à un répertoire, une époque, une esthétique ou un genre musicaux.

Des propositions pourront également être élaborées pour une découverte de l'univers chorégraphique ou théâtral, l'ensemble de ces actions d'Education Artistique et Culturelle pouvant être accompagnées et soutenues dans le cadre du CTEAC (Cf. Article I.2.B ci-dessus)

Actions expérimentales

Un atelier de travail a été mis en place au Lycée Bloch de Sérignan à la rentrée 2015 durant la pause médiane (hors temps scolaire) pour rendre accessible une pratique artistique musicale aux élèves et étudiants du lycée, de la seconde au BTS. Le format est inspiré de la comédie musicale et regroupe des musiciens chanteurs et instrumentistes autour d'une œuvre sur la vie d'Angela Davis. Cette thématique permet d'associer au projet des professeurs du lycée (anglais, français, arts plastiques) dans une démarche transversale et mènera à une représentation à l'intérieur de l'établissement en direction de tous les lycéens puis dans un lieu de spectacle du territoire, pour un spectacle tous publics.

Une autre action innovante sera organisée en 2016 au Collège Aubrac de Béziers durant la semaine citoyenne qui est organisée par l'établissement avant les congés de printemps et qui donne aux élèves l'opportunité de s'inscrire dans des ateliers de pratique artistique décloisonnés pour découvrir la richesse des propositions du conservatoire.

Une enseignante du conservatoire participe à l'encadrement du travail de 12 classes de d'écoles primaires des quartiers prioritaires de Béziers, en lien avec l'Inspection Académique dans le cadre d'un projet intitulé « Chœur de Béziers » qui aboutira à une représentation publique dans des conditions professionnelles.

II.3.C / Mettre une pratique artistique à la portée des publics "empêchés"

La collaboration avec le Centre pénitentiaire du Gasquinoy et le SPIP (service pénitentiaire d'intervention et de probation), et le Centre Hospitalier Général de Béziers s'est affirmée et a contribué à consolider les partenariats déjà existants de manière à répondre à leurs attentes, en fonction des moyens disponibles. Elle s'inscrit dans une volonté de participer au développement d'action favorisant l'accès à l'art et à la culture sous forme :

- d'ateliers de pratique musicale en milieu carcéral
- d'action de sensibilisation et de prestations artistiques en direction des usagers du centre hospitalier, patients, accompagnant des malades et personnel hospitalier.

Cet objectif correspond aux missions des établissements classés d'enseignement artistique en direction d'un public éloigné de la culture, contribuant à mettre en avant les compétences pédagogiques et artistiques des enseignants du Conservatoire Béziers Méditerranée et à répondre au projet de vie de ces structures.

Le conservatoire à la demande des MECS de Béziers (maisons éducatives à caractère social) propose d'initier et de développer une nouvelle démarche de partenariat auprès de ces établissements sociaux ou médicaux-sociaux : afin que ces maisons destinées à accueillir des enfants de 0 à 18 ans puissent

envisager la possibilité de leur faire bénéficier, dans le cadre d'un accompagnement, d'une pratique artistique régulière au sein du Conservatoire. Ce partenariat permettra aux Mecs d'élargir la diversité de leur action dans le cadre de leur programme d'insertion sociale et d'aider les enfants et leur famille à avancer dans leur parcours de vie.

II.3.D / Alimenter la réflexion sur l'organisation des moyens de déplacement des publics

La thématique de la mobilité constitue une des huit orientations du projet de territoire. C'est un enjeu du Plan de Déplacement Urbain en termes d'équité et d'égalité dans l'accès aux services publics dont le conservatoire fait partie intégrante. Certains élèves n'ont pu maintenir leur inscription faute de pouvoir accéder à l'un ou l'autre des sites du conservatoire, éloignés de la gare ou peu ou mal desservis par le réseau de bus. Le problème est particulièrement prégnant pour l'accès aux cours exclusivement dispensés dans un lieu unique : Sauvian pour les musiques actuelles, le château de la Gayonne pour la danse ou les instruments rares, Saint Jean d'Aureilhan pour l'Art Dramatique et les orchestres. Il convient donc de mieux prendre en compte ces besoins dans l'organisation des transports publics. Pour alimenter la réflexion, une enquête sur l'origine des élèves par unité géographique en regard du réseau de transport sera initiée afin de définir les zones les plus éloignées de l'accès aux sites du conservatoire.

Une partie de la problématique pourrait également être résolue en limitant l'éparpillement des sites du conservatoire et en regroupant sur un même lieu les disciplines des arts de la scène et les orchestres (Cf. chapitre II.3.A)

On réfléchira également à décentraliser certains cours en les dédoublant quand cela est possible techniquement et pédagogiquement.

III. Faire évoluer l'image du conservatoire

III.1. Mieux informer le public en s'appuyant sur notamment sur les outils numériques

III.1.A / Doter l'établissement d'une communication externe adaptée

Le déficit de communication, déjà identifié dans le premier projet d'établissement est encore présent, malgré les efforts en la matière mis en œuvre durant ces quatre dernières années par le service support de la communauté d'agglomération, tant au niveau du contenu des études que de la promotion des événements.

Contenu des études

Une plaquette générale de présentation a été éditée, ainsi que des notices pédagogiques par département. Quelques notices restent encore à réaliser et il convient de réactualiser régulièrement l'ensemble des supports pour les faire correspondre avec l'évolution de l'offre enseignante dans toutes ses composantes. Ces documents, ainsi que le projet pédagogique, le règlement intérieur et les règlements de études seront accessibles en ligne sur le site de la communauté d'agglomération

Événementiel

Les actions du conservatoire sont réalisées tout au long de l'année dans des lieux de culture (salle de spectacle, théâtre, musée...) ou des lieux inédits.

Elles revêtent des formes riches et variées : concerts pédagogiques, spectacles pluridisciplinaires, saison artistique des professeurs, spectacles des Classes à horaires aménagés du primaire et des collèges, actions et interventions en milieu scolaire, événements de prestige et festival.

L'ensemble de ces propositions réparties sur tout le territoire de l'agglomération et même en dehors, contribuent à renforcer l'identité culturelle et la notoriété du conservatoire et de l'agglomération.

Aujourd'hui, la communication se fait surtout en amont de ces événements et il est indispensable que l'on puisse mobiliser les moyens existants pour communiquer pendant et après pour les faire mieux connaître d'un large public.

Avant la manifestation,

Une plaquette trimestrielle intitulée « Les saisons du conservatoire » est diffusée au début de chaque trimestre et des affiches sont éditées en rappel et diffusées une dizaine de jours avant chaque événement. On veillera à optimiser les points de distribution et d'affichage et à diversifier les modes de diffusion (outils numériques) pour plus d'efficacité et pour une meilleure interconnexion avec les communes partenaires.

Pendant la manifestation : rester connecté.

On étudiera la possibilité d'utiliser les outils de communication actuels faisant appel aux réseaux sociaux (Facebook et Twitter) qui offrent l'opportunité de témoigner en temps réel tout en créant un lien vivant entre les spectateurs et le public connecté, donnant ainsi une image dynamique et attractive du conservatoire et de l'agglomération.

Communiquer après l'événement

S'inscrire dans le prolongement de l'action afin de faire revivre les émotions ressenties par les personnes présentes et leur donner l'opportunité d'y apporter leurs contributions.

Cette démarche s'appuyant sur les médias de la presse écrite et numérique, permettra d'aller à la rencontre d'un nouveau public, de valoriser le travail des équipes enseignantes et des artistes, ainsi que les partenariats avec les lieux et les structures d'accueil.

Ces étapes stratégiques s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent occuper une place particulière pour alimenter un flux connecté et interactif.

III.1.B / Améliorer les moyens de communication internes à l'établissement

E-letter

Lors des réunions avec les équipes enseignantes a été évoqué l'idée de mettre en place une lettre électronique, nouvel outil de communication qui permettrait de partager l'information entre le conservatoire et ses usagers afin de rendre la communication plus efficace et plus fluide. Ce support de communication permettrait de garder le contact, de créer du lien, mais il ne peut être effectif que si de nouveaux moyens humains sont mobilisés.

Accueil physique et téléphonique

L'accueil est un poste stratégique dans le sens où il représente le premier contact avec l'établissement, et doit de ce fait véhiculer une bonne image du conservatoire.

Qu'il soit physique ou téléphonique, l'accueil est à l'écoute des demandes, donne les bons renseignements, oriente l'utilisateur vers l'interlocuteur le plus approprié ou fait patienter en attendant de pouvoir formuler une réponse.

Le ton doit demeurer courtois et posé même si l'interlocuteur fait preuve d'agressivité et le vocabulaire employé doit être choisi dans le respect des valeurs du service public.

De plus, l'accueil physique demande une tenue vestimentaire correcte et soignée dans le respect des règles d'hygiène, ainsi qu'une posture adaptée.

Afin de partager l'ensemble de ces valeurs qui représentent un véritable enjeu pour le conservatoire, une charte de qualité de l'accueil sera élaborée en concertation entre toutes les personnes devant exercer cette fonction.

Accueil en ouverture des concerts

Plusieurs enseignants ont fait ressortir la nécessité d'une intervention de la direction en ouverture des représentations du conservatoire, afin de porter la parole de l'établissement et de remercier les différents partenaires. Cette proposition a été retenue pour les spectacles interdisciplinaires d'envergure, mais peut sembler inadéquate pour la totalité des prestations du conservatoire.

En parallèle, on étudiera la possibilité d'utiliser pour tous les spectacles un support enregistré énonçant les consignes habituelles de civilité et sécurité liées à l'environnement du spectacle. Ces enregistrements pourront faire l'objet d'un projet pédagogique porté par des élèves et leur professeurs pour illustrer de façon créative les annonces et donner un reflet du savoir faire technique et artistique du conservatoire

Utilisation du logiciel « iMuse »

Le conservatoire s'est doté d'un logiciel de gestion comparable à ceux utilisés dans l'Education Nationale (exple : Pronote). A ce jour, les fonctionnalités de consultation des dossiers de l'élève par les familles ne sont pas utilisées.

Un complément de formation des personnels à l'utilisation du logiciel permettra dans les mois à venir de mettre en œuvre cette nouvelle application pour un meilleur service aux usagers connectés à Internet.

Diffusion sur l'écran plat du sous sol

U certain nombre de spectacles du conservatoire font l'objet de captation vidéo. Ces enregistrements constituent une mémoire et une vitrine du savoir-faire de nos élèves et de leurs professeurs. Une salle d'attente a été aménagée au sous-sol et un écran a été fixé au mur. Les vidéos des spectacles seront diffusées sur cet écran pour faire patienter le public en lui faisant vivre ou revivre ces grands moments.

Affichages

L'affichage reste le meilleur moyen de véhiculer les informations dans les différents sites du Conservatoire. On étudiera avec le service communication de la communauté d'agglomération les meilleurs emplacements et les supports adéquats pour assurer une visibilité la plus efficace possible.

Signalétique

Les différents sites du conservatoire souffrent d'un manque de fléchage sur la voie publique pour orienter les automobilistes ou les piétons.

En ce qui concerne le Château de la Gayonne et le studio de danse M.C Pietragalla rien n'indique leur présence à l'intérieur du parc municipal de la Gayonne depuis la rue de Sétif, et beaucoup de personnes qui viennent au conservatoire pour la première fois ne le trouvent pas. Une signalétique à l'entrée du parc est indispensable pour situer le conservatoire et améliorer son accès.

III.2. Développer la présence du conservatoire sur le territoire intercommunal

III.2.A / Elaborer une programmation culturelle en concertation avec les villes de l'agglomération

La compétence Culture est une compétence partagée qui n'est pas toujours identifiable dans les communes

La communauté d'agglomération mène au travers de ses deux équipements culturels d'intérêt communautaire que sont la Médiathèque André Malraux et le Conservatoire Béziers Méditerranée des actions culturelles dans différents lieux du territoire.

Un groupe de travail réunissant les villes de l'agglomération et ces deux équipements structurants a émis le souhait de travailler en collaboration pour élaborer des actions communes en ciblant deux événements nationaux que les communes de l'agglomération se sont déjà bien appropriées : la Fête de la Musique et les Journées Européennes de Patrimoine. Cette démarche s'appuiera en priorité sur les initiatives locales déjà en place, le groupe de travail en assurera la coordination et recherchera l'efficacité dans la mutualisation des moyens de communication.

III.2.B / Développer des actions culturelles en lien avec l'office du tourisme communautaire

Le conservatoire participe à l'action culturelle du territoire réaffirmant l'importance de la culture pour l'épanouissement du citoyen, favorisant la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Son offre culturelle et événementielle en lien avec l'office du tourisme communautaire favorisera la diffusion de productions d'enseignants contribuant à reconnaître leur compétence et leur talents artistiques, tout en participant aux enjeux touristiques, culturels et patrimoniaux de la politique globale de développement du projet de territoire.

Dans cette dynamique d'événements et de programmations le conservatoire souhaite s'inscrire, en concertation avec les services culturels des villes de l'agglomération, dans l'identité culturelle du territoire communautaire, proposant dans le cadre de la fête de la musique des prestations permettant de susciter les valeurs de partage et de rapprochement, de célébrer « le vivre ensemble ».

Le conservatoire souhaite participer promotion du patrimoine architectural qui fait la richesse de notre territoire pour initier des actions de valorisation des sites (sans oublier le patrimoine de la vigne) par des événements artistiques

Le conservatoire pourra également s'appuyer sur les Journées Européennes du Patrimoine contribuant à mettre en avant le château de Gayonne, inscrit à l'inventaire, offrant aux curieux la possibilité de découvrir cet édifice patrimonial significatif devenu un lieu d'enseignement artistique.

L'objectif est d'articuler autour de cet événement des activités de pratiques artistiques, des animations et des ateliers de découverte et de sensibilisation autour de la musique, de la danse et du théâtre.

Cet événement ouvert, offert par le conservatoire et ses partenaires (acteurs associatifs, publics, sociaux et culturels du territoire de la CABM) associera à la découverte du lieu un accès démocratique à l'art et à la culture

IV. Devenir animateur d'un réseau d'acteurs

IV.1. Susciter et mettre en synergie des partenariats entre établissements d'enseignement et opérateurs du territoire

IV.1.A / Instaurer des espaces de collaboration pédagogique et artistique entre les acteurs du territoire départemental

Pôle de ressource du Schéma Départemental d'Enseignement Musical de l'Hérault (Cf. article IV.1.C), le conservatoire a à cœur de tisser avec les écoles associatives de son bassin de vie des relations privilégiées. Il propose aux cadres associatifs de bénéficier de son expertise administrative, pédagogique et artistique.

La collaboration de l'établissement ne s'arrête pas aux seuls établissements d'enseignement artistique. Le conservatoire développera les partenariats lui permettant de développer son rayonnement, d'élargir son public grâce à un réseau élargi de partenaires.

A l'issue d'un accompagnement mené par le sociologue Rémi LEMAITRE pour faciliter une approche partenariale, il est envisagé entre autres actions, de mettre en place un groupe de travail pour construire, à partir des compétences de chacun, un réseau qui fonctionnerait au moyen d'internet .

L'objectif est d'arriver à terme à mettre en place un outil informatisé que chaque partenaire pourra consulter et alimenter autour des thématiques de l'enseignement artistique, des créations artistiques, de spectacles afin de faciliter la communication et l'échange d'information entre les partenaires autour de l'offre culturelle au sens large.

La mise en place de cet outil suppose un accord de principe sur quelques grandes valeurs partagées qui orientent les actions de chaque membre du réseau. Cette entente sur des valeurs et des objectifs communs pourra prendre la forme d'une « charte des valeurs partagées », document approuvé par l'ensemble des partenaires qui sera la condition première de la mise en place puis du bon fonctionnement du e-réseau.

Le conservatoire pourra également s'appuyer sur la direction de la politique de la ville de la CABM, en lien avec la CTEAC, permettant de mettre en œuvre une démarche territoriale concertée entre tous les partenaires compétents Service de l'état, DRAC, Conseil Départemental de l'Hérault, la ville de Béziers et la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée dans la continuité des politiques publiques en matière de l'éducation artistique et culturelle locales. (CTEAC – Cf. Article I.2.B)

IV.1.B / Formaliser et fidéliser les relations avec les structures de création et de diffusion du territoire

Des partenariats existent entre le conservatoire et lieux de diffusion et de création que sont le Palais de la Mer de Valras Plage, la Cigalière de Sérignan, le théâtre sortieOuest, les théâtres de la ville de Béziers et la salle La Parenthèse de Servian, qui partagent le même un souci de démocratisation d'accès à la culture.

Pour ce faire, ils garantissent aux familles des élèves du conservatoire un accès privilégié à la diversité de leur programmation par une tarification préférentielle. L'accueil de certains projets artistiques et pédagogiques du conservatoire dans ces lieux de spectacle permet de pallier partiellement le manque d'auditorium. Certaines collaborations vont plus loin en intégrant les propositions du conservatoire dans leur programmation contribuant ainsi à valoriser l'enseignement artistique et à promouvoir son rayonnement

Le conservatoire souhaite renforcer les partenariats avec ces structures de diffusion et de création et s'inscrire sur le long terme dans l'élaboration d'actions associant une dimension pédagogique à leur programmation.

Parmi les modalités d'actions, on mettra en avant chaque fois que possible des rencontres entre professionnels du spectacle vivant, élèves et associations de pratique en amateur autour de la transmission d'un patrimoine artistique, des master classes, des stages, des productions croisées, des actions de création contemporaine.

IV.1.C / Animer le schéma départemental d'enseignement musical pour l'ouest héraultais

Il s'agira de conforter le rôle structurant de pôle ressource du conservatoire sur l'Ouest du département de l'Hérault dans le cadre du Schéma Départemental d'Enseignement Musical (SDEM) sous tutelle du Conseil départemental en suscitant la réflexion pédagogique et en animant les groupes de travail inter-écoles pour favoriser l'émergence de référentiels communs.

Ceci contribuera à assurer la continuité des parcours de formation en relais des structures de proximité qui assurent les deux premiers cycles d'enseignement initial en offrant aux élèves volontaires identifiés par ces structures une orientation vers un cursus pré professionnel complet pouvant leur ouvrir un accès à l'enseignement supérieur dans certaines disciplines musicales.

Constituer un lieu de ressource pour les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants, dans une mise en œuvre concertée des moyens d'actions de la CABM (plan pluriannuel de formation continue) et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale/CNFPT.

Les ressources de la médiathèque du conservatoire (CD, ouvrages pédagogiques et didactiques, plus de 6500 partitions) peuvent être consultés sur place.. Les partitions de musique d'ensemble et d'orchestre sont inventoriées dans une base de données mise en ligne sur le site du Conseil Départemental et peuvent être mises à disposition sous certaines conditions.

IV.1.D / Conventionner avec d'autres Conservatoires classés à Rayonnement Régional ou Départemental

Cette démarche organisée en réseau renvoie aux obligations des critères du classement des conservatoires⁶ et notamment celui d'assurer ou de garantir le cycle à orientation professionnelle pour les disciplines principales et les pratiques collectives (Cf. article I.1.A du présent projet) , dans une cohérence territoriale de continuité de parcours.

Le rapport d'inspection ayant conduit au classement préconise ce type de mise en réseau entre établissements voisins avec « au premier rang » le rapprochement avec le conservatoire à rayonnement départemental du grand Narbonne en raison de sa proximité géographique et de la présence d'enseignants communs, citant en exemple la convention qui relie les conservatoires d'Annecy et de Chambéry depuis 2005. Les liens déjà ébauchés avec les conservatoires de Montpellier, Perpignan et Carcassonne seront également renforcés.

⁶ Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique – Art. 5.
Projet d'Etablissement 2016-20 du CRD Béziers Méditerranée

IV.2. Accompagner les pratiques artistiques des amateurs

IV.2.A / Aider à la structuration du milieu associatif pour les pratiques artistiques

Cette aide peut prendre des formes diverses : aide au montage de projet, élaboration de projets communs, choix de répertoire pour les ensembles, renfort de formation personnelle dans une discipline spécifique, ...

On continuera par ailleurs à développer des actions de formations continue en lien avec les partenaires institutionnels : pôle supérieur d'enseignement artistique, CNFPT, conseil départemental, conseil régional, Céméas, et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) tels que Uniformation pour le milieu associatif ou l'AFDAS pour les intermittents du spectacle

IV.2.B / Accueillir des artistes en résidence et créer des rencontres amateurs/professionnels

Sous condition que le conservatoire puisse disposer de locaux adaptés (Cf. II.3.A), des actions liant pédagogie, transmission d'un répertoire, création artistique et diffusion, créeront les occasions de rencontre entre artistes invités, enseignement spécialisé et pratique amateur aiguisée.

La création d'un orchestre constitué en réseau d'établissements (Cf. Article I.1.A ci-dessus) permettra aux musiciens d'acquérir davantage d'expérience, d'avoir une meilleure connaissance du répertoire et des œuvres symphoniques de différentes époques et de différents styles .

Cet ensemble, réuni en sessions de travail sous l'égide de chefs invités s'adressera à des élèves instrumentistes du cycle 3 et du cycle pré professionnel des conservatoires classé et à des amateurs de très bon niveau, encadrés par les enseignants remplissant les fonctions de chefs de pupitre.

Toujours en référence à l'article I.1.A (Cf. plus haut) , et dans une démarche parallèle à celle de l'orchestre symphonique, la création d'un jeune ballet permettra d'atteindre des objectifs similaires.

Des sessions régulières de travail, s'appuyant sur les ressources pédagogiques du territoire et sur des artistes invités, aborderont des œuvres du répertoire et pourront également déboucher sur des démarches de création d'œuvres chorégraphiques originales.

Ce jeune ballet sera constitué de danseurs de très bon niveau issus de cycles 3 et des cycles pré professionnel des conservatoires classés ou d'écoles de danse de la région. Ses productions pourront être intégrées dans la dynamique créée par le Festival « Valras on danse » ainsi que dans diverses programmations régionales.

Au travers des représentations de ces ensembles musicaux et chorégraphiques, nourries par l'interprétation d'un répertoire historique et par la création contemporaine, les participants pourront accéder, au contact de professionnels, à un niveau de pratique élevée et partager des expériences artistiques riches

IV.2.C / Renforcer la qualité des propositions des structures partenaires par un accompagnement pédagogique

Le conservatoire établit des conventions avec les partenaires artistiques professionnels du territoire, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Il construit ainsi avec ces partenaires les conditions favorables

- › à la rencontre des élèves avec des artistes professionnels du spectacle vivant lors de master classes
- › à leur immersion dans des projets de création artistique dans le cadre de résidence ou de commandes, débouchant sur une production en public
- › au développement de leur esprit critique s'appuyant sur une connaissance pratique des codes du spectacle et des différents courants esthétiques par la fréquentation régulière des spectacles constituant les saisons artistiques

Indépendamment de ces partenariats locaux, le conservatoire se donne la capacité de conventionner avec toute structure publique ou privée, œuvrant dans le champ de la création et de la diffusion artistique pour enrichir le projet pédagogique en complément des ressources de l'établissement.

Il dispose pour accueillir ces collaborations de locaux adaptés et dédiés (Cf. Article II.3.A)

IV.2.D / Garantir la transmission d'un patrimoine musical et chorégraphique

La transmission des œuvres du répertoire classique et contemporain s'inscrit naturellement dans le parcours de formation des élèves. Ce moment privilégié où les chefs d'œuvres musicaux et chorégraphiques sont abordés permettent aux élèves de se confronter à des œuvres anciennes et de s'inscrire dans l'histoire des arts. Ces pièces de références, dans la grande diversité des époques et des styles, contribuent à favoriser l'esprit d'ouverture, à développer le sens esthétique et à s'approprier la relation entre les différents codes et les différents langages. Cette connaissance théorique associée à la pratique fait naître le plaisir de mesurer combien le geste artistique et technique est essentiel pour faire vivre une œuvre.

L'orchestre symphonique et le jeune ballet cités à l'article IV.2.B, finalisant les parcours de formation diplômant, permettent aux élèves d'incarner ce patrimoine musical et chorégraphique et constituent le meilleur moyen de le transmettre au public en lui donnant les clefs des œuvres et de leur histoire.

De la même façon, l'abord du répertoire lyrique (opéra, opérette, comédie musicale) constitue pour les chanteurs une première expérience de fusion des arts portés à la scène.

La transmission d'un patrimoine musical pré-classique est quant à elle assurée par le département de musique ancienne associé à un réseau d'intervenants danseurs et chorégraphes spécialisés dans les différentes époques concernées

Enfin, le répertoire d'identité occitane issu de la tradition orale non savante est abordé lors d'actions régulières au sein du conservatoire comme l'atelier baleti, augmentées d'interventions musicales et dansées qui se mettent progressivement en place grâce à un partenariat avec le CIRDOC

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Certaines des actions du présent projet sont déjà engagées depuis plusieurs années, d'autres actions ont été mises en œuvre dès la rentrée 2015, car elles s'inscrivent naturellement dans la continuité du projet 2011-14 à moyens constants.

Les actions nouvelles, seront progressivement mises en œuvre après l'adoption du projet d'établissement par le conseil communautaire. Certaines d'entre elles découlent d'une réorganisation et/ou d'une mutualisation des ressources existantes, d'autres sont liées à la mobilisation de moyens spécifiques, humains et/ou matériels, qui seront définis chaque année lors de l'élaboration du budget de fonctionnement et d'investissement attribué au conservatoire par la collectivité.

EVALUATION

Le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du présent projet d'établissement sont confiés au Conseil d'Établissement réunissant l'ensemble des acteurs et des partenaires du conservatoire.

Le Conseil d'Établissement, institué en comité de pilotage, est convoqué au moins deux fois par an par le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sur proposition du Directeur du Conservatoire ou sur demande d'au moins deux tiers des membres qui le composent.

Un certain nombre d'actions représentatives et significatives seront sélectionnées, en lien avec le Pôle Stratégie Territoriale. Des indicateurs de réussite seront définis pour ces actions et permettront au comité de pilotage de vérifier si les objectifs fixés sont bien atteints.

L'ensemble de ces paramètres sera regroupé dans un tableau de bord synthétique renseigné par l'équipe de direction et soumis pour avis au conseil d'établissement. Ce dernier pourra proposer de continuer une action engagée, de réorienter ou un abandonner une action qui s'avérerait inefficace, de mettre en place une nouvelle action qui se montrerait pertinente en fonction de l'évolution du contexte de l'établissement.

Durant l'année 2020, un nouvel état des lieux sera établi pour mesurer les écarts avec la situation constatée en 2016 et définir les orientations stratégiques du nouveau Projet d'Établissement qui couvrira la période 2021-2026.

PARTENAIRES

Centre pénitentiaire de Béziers
Centre Hospitalier Général de Béziers
CIRDOC - Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan
CNFPT – Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Conseil départemental de l'Hérault – direction des publics de la culture
Conseil régional du Languedoc-Roussillon
Conservatoires à rayonnement régional de Montpellier et Perpignan
Conservatoires à rayonnement départemental de Narbonne et Nîmes
Conservatoire à rayonnement intercommunal de Alès, Carcassonne et Sète
DRAC – Direction régionale des affaires culturelles - Montpellier
Éducation Nationale (conventionnement pour CAHA primaire et collèges)
École de Musique départementale de la Lozère de Mende
Écoles de musique du Schéma Départemental de l'Enseignement Musical.
IFMI – Institut de formation des musiciens intervenants à l'école de Toulouse
ISDAT – Institut supérieur d'arts de Toulouse
La "Cigalière" – Ville de Sérignan
La "Parenthèse" – Ville de Servian
Médiathèque d'agglomération André Malraux (Béziers)
Médiathèque Samuel Beckett (Sérignan)
MRAC – Musée régional d'art contemporain – Sérignan
Office de tourisme de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Palais de la Mer – Ville de Valras Plage
Théâtre sortieOuest – Béziers
Ville de Béziers – direction de la culture et des théâtres
Villes de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

GLOSSAIRE

AFDAS : Assurance Formation Des Activités du Spectacles
ATEA : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique
CA : Certificat d'Aptitude
CABM : Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
CAHA : Classes Artistiques à Horaires Aménagés
CIRDOC : Centre Inter-Régional de Développement de l'Occitan
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental
CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional
CTEAC : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
DNOP : Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DUMI : Diplôme Université de Musicien Intervenant
GPEC : Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences
ISDAT : Institut Supérieur Des Arts de Toulouse
MECS : Maison d'Education à Caractère Social
OPCA : Organisme Paritaire des Collecteurs Agréés
PEA : Professeur d'Enseignement Artistique
SDEM : Schéma Départemental de l'Enseignement de la Musique
SPIP : Service de Pénitentiaire d'Intervention et de Probation

TEXTES OFFICIELS DE REFERENCE

- Arrêté de classement du conservatoire Béziers Méditerranée à Rayonnement Départemental – Bulletin Officiel du Ministère de la Culture et de la Communication - 17 juillet 2015
- Décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- 2007 – Arrêté du 23 février 2007 relatif à l'organisation du CEPI et du DNOP
- 2007 – Annexes 1 et 2 des arrêtés du 15 décembre fixant les critères du classement des établissements d'enseignement artistique et relatifs à l'organisation du CEPI
- Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Danse, Musique et Théâtre - 2000
- Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique
 - 2002 – Schéma d'Orientation Pédagogique THEATRE
 - 2004 – Schéma d'Orientation Pédagogique DANSE
 - 2008 – Schéma d'Orientation Pédagogique MUSIQUE
- Textes réglementaires de Classes à Horaires Aménagés.
 - Classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques destinés aux élèves des écoles et des collèges
 - Arrêté du 31 juillet 2002
(JO du 8-8-2002 ; BO n°31 du 29-8-2002)
 - Organisation Pédagogique
 - Classes à horaires aménagés musicale dans les écoles et collèges – Circulaire n°2002-165 du 2 août 2002
(BO n°31 du 29-8-2002)
 - Classes à horaires aménagés danse dans les écoles et collèges – Circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007
(BO n°4 du 25-1-2007)
 - Classes à horaires aménagés théâtre dans les écoles et les collèges – Circulaire n°2009-110 du 6 octobre 2009
(BO n°39 du 22-10-2009)
 - Programmes
 - Programme d'enseignement des classes à horaires aménagés musicales – Arrêté du 22 juin 2006
(Jo du 4-7-2006 ; BO n°30 du 27 juillet 2006)
 - Programme d'enseignement danse pour les classes à horaires aménagés danse – Arrêté du 4 juin 2010
(Jo du 17-9-2010 ; BO n°37 du 14 octobre 2010)

ANNEXES

- Evaluation de la Politique d'Enseignement Artistique du Conservatoire Béziers Méditerranée – Cabinet ACADIE – Novembre 2013
- Etude de Rémi LEMAITRE sur les « Modalités de développement de partenariat » du conservatoire